

FICHE PRATIQUE N° 9

L'architecture des formations CROIS – CDOS

La formation des dirigeants

L'offre de formation proposée par le CROIS et les CDOS de la région Centre se décline en trois dimensions, constituant l'architecture de formation du dirigeant sportif associatif.
Les formations proposées se déroulent en soirée.

Niveau Spécifique

Réalisé par le CROIS Centre
Proposé dans le cadre de la formation professionnelle : « **le dirigeant sportif bénévole de demain en région Centre** ».
Cette formation est constituée de 4 modules complémentaires de 20 heures chacun, soit 80 heures de formation au total.
(CIF Bénévole, CNDS précipt)

Niveau Spécialisé

Réalisé par le CROIS et les CDOS
Développé dans certains départements, conçu pour répondre aux besoins des dirigeants d'associations sportives.
Les formations se composent d'une session de trois modules de trois heures, en soirée.

Niveau Généraliste

Dispensé par les CDOS
Sessions de formation composées de 5 modules de 3h, dispensées en soirée et destinées aux dirigeants des associations sportives.

La Formation Professionnelle du Dirigeant Sportif de Demain

Valoriser son association et trouver des partenaires

La Formation du Dirigeant Employeur

Le savoir de base du Dirigeant Sportif
Niveau 2
Niveau 1

Animer et Conduire une réunion

La Formation Professionnelle du Dirigeant Sportif de Demain (80h)

La gestion et le management du projet
Enjeux et nouveaux territoires
Valoriser le projet - Recherche de partenaires
Gestion financière

Sponsoring et Mécénat (9h)

Module 4.1 : L'identité et l'image de son association : Quoi et Comment la valoriser ?
Module 4.2 : Le Sponsoring et le Mécénat : les principes, les règles et les enjeux
Module 4.3 : Comment démarcher les partenaires ?

Formation du dirigeant employeur (9h)

Module 3.1 : Les missions des emplois et le système de classification
Module 3.2 : Les outils pour évaluer et répartir le temps de travail sur une année
Module 3.3 : Les différents types de contrat de travail

II : Le niveau II du Savoir de base du Dirigeant Associatif Sportif (15h)

module 2.1 : Le Projet de Développement
module 2.2 : Les Finances (élaboration des états financiers)
Module 2.3 : La responsabilité du dirigeant (sociale et fiscale)
module 2.4 : Les nouveaux territoires : les nouveaux partenaires
module 2.5 : Le suivi de l'emploi et la gestion humaine de l'emploi.

I : Le niveau I du savoir de base du Dirigeant Associatif Sportif (15h)

Module 1.1 : Le Projet
module 1.2 : Les Finances
module 1.3 : La responsabilité du dirigeant (fonctionnement associatif, civile et pénale)
module 1.4 : Les Partenaires de l'association
module 1.5 : La création d'un emploi et les démarches administratives

La formation professionnelle

Dispensée par le Centre de Formation Professionnelle du Sport (C.F.P.S.), organisme du CROIS Centre, l'offre de formation professionnelle est destinée aux salariés et bénévoles des associations sportives.
Les formations proposées se déroulent en journée.

1. Gestion d'un emploi (14h)
2. Le projet et le management d'une équipe (14h)
3. La plan de communication et les outils (14h)
4. La formation de formateurs (40h)
5. Le Dirigeant Sportif de Demain (Cf. Niveau Spécifique Formation des Dirigeants, 80h)

FICHE PRATIQUE N°9

L'offre de formation CROS/CDOS 2007- 2008(suite)

Les modes de financement de la formation

La formation des dirigeants (niveau généraliste et spécialisé)

Le coût pédagogique des formations des dirigeants bénévoles dispensées dans les CDOS ainsi que le niveau spécialisé dispensé par le CROS Centre est supporté par la région Centre.

La formation professionnelle du Dirigeant Sportif de Demain :

Le C. I. F.* Bénévole , pour les dirigeants : (*C.I.F. : Congé Individuel de Formation)

1ère condition à remplir : Avoir un mandat de dirigeant bénévole en cours dans une association sportive de la région Centre.

2ème condition à remplir : Ce même dirigeant doit être, dans sa vie professionnelle, salarié d'une entreprise ou d'une association.

3ème condition à remplir : L'Association Sportive doit employer des salariés et être à jour de ses cotisations à la formation professionnelle, à un OPCA.

Le D. I. F.* , pour les salariés : (*D.I.F. : Droit Individuel à la Formation)

1ère condition : Avoir un mandat de dirigeant bénévole en cours dans une association,

2ème condition : être salarié de droit privé.

3ème condition : avoir acquis ses droits au D.I.F. au sein de son entreprise. (20h par an, cumulé sur 6 ans maximum)

4ème condition : mobiliser le D.I.F. auprès de son entreprise pour une formation personnelle. (formation sportive)

Si ces dispositifs vous intéressent, prenez contact avec le CROS Centre qui vous accompagnera dans les démarches.

Autres modalités de prise en charge :

Le dirigeant sportif bénévole est soit retraité, soit fonctionnaire, soit chômeur, soit dans un autre cas. Il peut toutefois bénéficier d'une prise en charge de la formation. Cette prise en charge sera étudiée au cas par cas.

La formation professionnelle continue pour les salariés :

Les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) de la branche sport :

Vous êtes salarié d'une association sportive ; votre formation peut être prise en charge, totalement ou partiellement, au titre de la formation professionnelle continue.

Renseignez-vous auprès de votre OPCA (auquel cotise l'association où vous êtes salarié) pour connaître les conditions spécifiques à votre situation, au financement des formations. (adaptation au poste, développement de compétences, CIF, DIF, évolution et maintien dans l'emploi ou période de professionnalisation)

Les deux O.P.C.A. de la branche sport sont :

AGEFOS PME :

Administration Générale
208, rue de la Sagerie - BP 303
37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex
Tél. : 02 47 74 55 30/ Fax : 02 47 74 55 40
E-mail : centre@agefos-pme.com



UNIFORMATION :

Région centre -
couronne Île de France
1 rue citeaux
75012 PARIS Cédex
Tél. : 0820 205 206 / Fax : 01 56 95 03 61
Email : unifpariscentre@unifformation.fr



Les autres modes de financement de la formation :

Le CNDS :

L'association sportive d'appartenance du dirigeant bénévole peut également présenter une fiche action dans le dossier de subvention du CNDS, intitulée par exemple : « La formation des dirigeants bénévoles. »

Les autres cas de financement :

- Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez l'ANPE.

- Si vous êtes un jeune de moins de 26 ans sans qualification, contactez la mission locale ou le PAIO de votre lieu d'habitation.

Quelle soit votre situation professionnelle, n'hésitez pas à contacter le CROS Centre qui vous accompagnera dans les démarches.

Les statistiques concernant l'offre de formation des CROS - CDOS en région Centre, en 2006 - 2007

Chiffres clés :

Au total, sur la région Centre :

- 110 heures de formation dispensées
- 347 personnes formées
- 5 sessions du Savoir de Base Niveau 1
- 2 sessions du Dirigeant Employeur
- 1er module de la formation professionnelle du Dirigeant Sportif de demain

Les retours (enquête évaluation) :

Voici, pêle-mêle, quelques commentaires à chaud sur la formation suivie :

« Formation très intéressante. Bonne animation. Pourrait on avoir les diapos afin de faciliter la prise de note? »

« Arrivés au dernier module, nous avons été tout à fait satisfaits de cette formation. »

« Très compréhensibles. Très bien expliqué. Bonne formation. »

« Très bonne formation. Même pour les initiés à la comptabilité, on a appris des choses. Je ne m'attendais pas à une formation aussi complète et professionnelle. Je vais donc assister aux prochaines formations. »

Les partenaires

Formations réalisées avec le soutien financier de la région Centre



En partenariat avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives

Avec la collaboration de l'ARFASSEC

et avec le soutien financier du CNDS :

